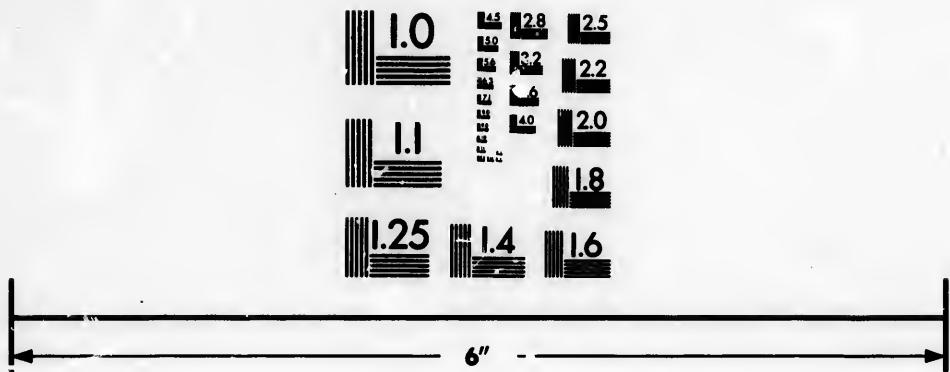


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14560
(716) 872-4503

1.0
1.2
1.4
1.6
1.8
1.9
2.0
2.2
2.4
2.5
2.6
2.8
3.0
3.2
3.4
3.6
3.8
4.0
4.2
4.4
4.6
4.8
5.0
5.2
5.4
5.6
5.8
6.0
6.2
6.4
6.6
6.8
7.0
7.2
7.4
7.6
7.8
8.0
8.2
8.4
8.6
8.8
9.0
9.2
9.4
9.6
9.8
10.0
10.2
10.4
10.6
10.8
11.0
11.2
11.4
11.6
11.8
12.0
12.2
12.4
12.6
12.8
13.0
13.2
13.4
13.6
13.8
14.0
14.2
14.4
14.6
14.8
15.0
15.2
15.4
15.6
15.8
16.0
16.2
16.4
16.6
16.8
17.0
17.2
17.4
17.6
17.8
18.0
18.2
18.4
18.6
18.8
19.0
19.2
19.4
19.6
19.8
20.0
20.2
20.4
20.6
20.8
21.0
21.2
21.4
21.6
21.8
22.0
22.2
22.4
22.6
22.8
23.0
23.2
23.4
23.6
23.8
24.0
24.2
24.4
24.6
24.8
25.0
25.2
25.4
25.6
25.8
26.0
26.2
26.4
26.6
26.8
27.0
27.2
27.4
27.6
27.8
28.0
28.2
28.4
28.6
28.8
29.0
29.2
29.4
29.6
29.8
30.0
30.2
30.4
30.6
30.8
31.0
31.2
31.4
31.6
31.8
32.0
32.2
32.4
32.6
32.8
33.0
33.2
33.4
33.6
33.8
34.0
34.2
34.4
34.6
34.8
35.0
35.2
35.4
35.6
35.8
36.0
36.2
36.4
36.6
36.8
37.0
37.2
37.4
37.6
37.8
38.0
38.2
38.4
38.6
38.8
39.0
39.2
39.4
39.6
39.8
40.0
40.2
40.4
40.6
40.8
40.9
41.0
41.1
41.2
41.3
41.4
41.5
41.6
41.7
41.8
41.9
42.0
42.1
42.2
42.3
42.4
42.5
42.6
42.7
42.8
42.9
43.0
43.1
43.2
43.3
43.4
43.5
43.6
43.7
43.8
43.9
44.0
44.1
44.2
44.3
44.4
44.5
44.6
44.7
44.8
44.9
45.0
45.1
45.2
45.3
45.4
45.5
45.6
45.7
45.8
45.9
46.0
46.1
46.2
46.3
46.4
46.5
46.6
46.7
46.8
46.9
47.0
47.1
47.2
47.3
47.4
47.5
47.6
47.7
47.8
47.9
48.0
48.1
48.2
48.3
48.4
48.5
48.6
48.7
48.8
48.9
49.0
49.1
49.2
49.3
49.4
49.5
49.6
49.7
49.8
49.9
50.0
50.1
50.2
50.3
50.4
50.5
50.6
50.7
50.8
50.9
50.9
51.0
51.1
51.2
51.3
51.4
51.5
51.6
51.7
51.8
51.9
52.0
52.1
52.2
52.3
52.4
52.5
52.6
52.7
52.8
52.9
53.0
53.1
53.2
53.3
53.4
53.5
53.6
53.7
53.8
53.9
54.0
54.1
54.2
54.3
54.4
54.5
54.6
54.7
54.8
54.9
55.0
55.1
55.2
55.3
55.4
55.5
55.6
55.7
55.8
55.9
55.9
56.0
56.1
56.2
56.3
56.4
56.5
56.6
56.7
56.8
56.9
56.9
57.0
57.1
57.2
57.3
57.4
57.5
57.6
57.7
57.8
57.9
57.9
58.0
58.1
58.2
58.3
58.4
58.5
58.6
58.7
58.8
58.9
58.9
59.0
59.1
59.2
59.3
59.4
59.5
59.6
59.7
59.8
59.9
59.9
60.0
60.1
60.2
60.3
60.4
60.5
60.6
60.7
60.8
60.9
60.9
61.0
61.1
61.2
61.3
61.4
61.5
61.6
61.7
61.8
61.9
61.9
62.0
62.1
62.2
62.3
62.4
62.5
62.6
62.7
62.8
62.9
62.9
63.0
63.1
63.2
63.3
63.4
63.5
63.6
63.7
63.8
63.9
63.9
64.0
64.1
64.2
64.3
64.4
64.5
64.6
64.7
64.8
64.9
64.9
65.0
65.1
65.2
65.3
65.4
65.5
65.6
65.7
65.8
65.9
65.9
66.0
66.1
66.2
66.3
66.4
66.5
66.6
66.7
66.8
66.9
66.9
67.0
67.1
67.2
67.3
67.4
67.5
67.6
67.7
67.8
67.9
67.9
68.0
68.1
68.2
68.3
68.4
68.5
68.6
68.7
68.8
68.9
68.9
69.0
69.1
69.2
69.3
69.4
69.5
69.6
69.7
69.8
69.9
69.9
70.0
70.1
70.2
70.3
70.4
70.5
70.6
70.7
70.8
70.9
70.9
71.0
71.1
71.2
71.3
71.4
71.5
71.6
71.7
71.8
71.9
71.9
72.0
72.1
72.2
72.3
72.4
72.5
72.6
72.7
72.8
72.9
72.9
73.0
73.1
73.2
73.3
73.4
73.5
73.6
73.7
73.8
73.9
73.9
74.0
74.1
74.2
74.3
74.4
74.5
74.6
74.7
74.8
74.9
74.9
75.0
75.1
75.2
75.3
75.4
75.5
75.6
75.7
75.8
75.9
75.9
76.0
76.1
76.2
76.3
76.4
76.5
76.6
76.7
76.8
76.9
76.9
77.0
77.1
77.2
77.3
77.4
77.5
77.6
77.7
77.8
77.9
77.9
78.0
78.1
78.2
78.3
78.4
78.5
78.6
78.7
78.8
78.9
78.9
79.0
79.1
79.2
79.3
79.4
79.5
79.6
79.7
79.8
79.9
79.9
80.0
80.1
80.2
80.3
80.4
80.5
80.6
80.7
80.8
80.9
80.9
81.0
81.1
81.2
81.3
81.4
81.5
81.6
81.7
81.8
81.9
81.9
82.0
82.1
82.2
82.3
82.4
82.5
82.6
82.7
82.8
82.9
82.9
83.0
83.1
83.2
83.3
83.4
83.5
83.6
83.7
83.8
83.9
83.9
84.0
84.1
84.2
84.3
84.4
84.5
84.6
84.7
84.8
84.9
84.9
85.0
85.1
85.2
85.3
85.4
85.5
85.6
85.7
85.8
85.9
85.9
86.0
86.1
86.2
86.3
86.4
86.5
86.6
86.7
86.8
86.9
86.9
87.0
87.1
87.2
87.3
87.4
87.5
87.6
87.7
87.8
87.9
87.9
88.0
88.1
88.2
88.3
88.4
88.5
88.6
88.7
88.8
88.9
88.9
89.0
89.1
89.2
89.3
89.4
89.5
89.6
89.7
89.8
89.9
89.9
90.0
90.1
90.2
90.3
90.4
90.5
90.6
90.7
90.8
90.9
90.9
91.0
91.1
91.2
91.3
91.4
91.5
91.6
91.7
91.8
91.9
91.9
92.0
92.1
92.2
92.3
92.4
92.5
92.6
92.7
92.8
92.9
92.9
93.0
93.1
93.2
93.3
93.4
93.5
93.6
93.7
93.8
93.9
93.9
94.0
94.1
94.2
94.3
94.4
94.5
94.6
94.7
94.8
94.9
94.9
95.0
95.1
95.2
95.3
95.4
95.5
95.6
95.7
95.8
95.9
95.9
96.0
96.1
96.2
96.3
96.4
96.5
96.6
96.7
96.8
96.9
96.9
97.0
97.1
97.2
97.3
97.4
97.5
97.6
97.7
97.8
97.9
97.9
98.0
98.1
98.2
98.3
98.4
98.5
98.6
98.7
98.8
98.9
98.9
99.0
99.1
99.2
99.3
99.4
99.5
99.6
99.7
99.8
99.9
99.9
100.0

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couvercle de couleur
- Covers damaged/
Couvercle endommagé
- Covers restored and/or laminated/
Couvercle restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscures par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
		✓			

12X 16X 20X 24X 28X 32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

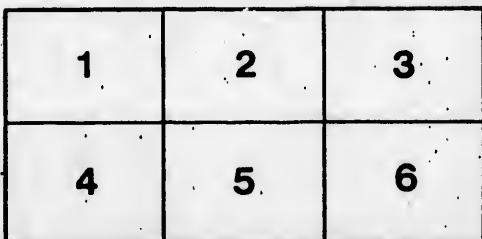
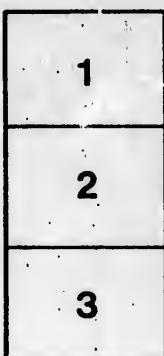
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plié et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plié, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ESTATE EXECUTION

CHARLES A. L.

proprietor
of the
Sommers

375 rue de
Québec 4, QUEBEC

Bilingual obituaries

and will send

memories of deceased persons
and other news of interest

from the publication office
in this city to people all over
the world who desire them.
We publish all kinds of
obituaries, notices of
deaths, and other
memories of deceased
persons and
other news of
interest.

Obituaries
notices of
deaths
memories
of deceased
persons
and other
news of
interest

October 1964



PROCÈS ET EXÉCUTION

xx

BALISAGE.

L'AUTOPIE

L'autopsie du corps du supplicié a été faite à 21 heures, par MM. les Drs. Beaubien et Boyer.

Par l'examen, on a constaté que la congestion s'est portée à la circonference du cou et que le cervelat était débordé d'un sang veineux. Le coude était bien conforme à l'état naturel.

La corde a porté directement sur la colonne vertébrale, qui a été brisé complètement par la violence du choc. L'atlas et l'axis étaient fracturés. La solution de continuité permettait l'introduction du doigt entre les deux vertébrales. Il a été instantané, et le condamné n'a éprouvé aucune douleur. Il y avait congestion du paumon qui était rempli d'un sang noir. Les artères étaient remplies d'écume. Le paumon était complètement engorgé de sang. Le cœur était adhérente, comme si le condamné avait eu une mort d'asphyxie. Le côté droit du cœur était complètement engorgé de sang. Le foie était parfaitement saignant. Les poumons étaient également engorgés de sang. Les yeux étaient proéminents dans leur orbite. L'état du cadavre présentait toutes les symptômes d'une mort par strangulation.

Aussitôt après l'autopsie, le corps a été transporté à la Providence, où un service religieux a été célébré. Le corps a été enterré dans un cercueil au matin, à 8 heures. Ensuite il a été transporté à l'église Sainte-Croix, où y a été enterré.

Carrefour 1882

Extension de Parcours—Seconde disposition. Lettre au géom.

M. Poggetto-Lettre à M. Clark son Avocat- Complaince de
condamne-Dispositions des Témoins- Les détails- L'avis de
l'Etat pour condamner- Il est renvoyé au
tribunal correctionnel de Paris- Sentence de mort- Exécution im-
médiate au 17 novembre- Contenance du poisonem

Juste au 1^{er} novembre. Conférence du procureur du Roi, M. Léon est
décidé à ce qu'il n'aurait pas d'autre résultat que de faire justice.
Le lendemain matin, il écrit à l'Amiral pour lui demander l'autorisation
de faire exécuter le condamné dans la cour de la prison où il se trouvait.
L'Amiral répond que le capitaine, l'heureux, ne pouvait plus tolérer sur la terre ferme
compagnie devant la justice Divine et la bonté a jeté le voile de la
mort sur les crimes de l'infortuné Barrois. C'est à 19 h du matin que se
fait l'exécution. Dès 9 heures, la foule s'assemblait sous les murs de la
prison, et les rues et les amphithéâtres, les voitures de toutes sortes regorgeaient de
curieux, qui s'aggloméraient vers le lieu de l'exécution. Le Major Niquet
arriva bientôt, avec une compagnie du 30^e Régiment et 27 hommes
de la police militaire, et se place dans la cour de la prison où étaient
admis les membres de la presse, les officiers et une centaine d'autres
personnes. À l'heure fatale, on voyait hors des murs plusieurs
littéralement convertis de êtres humaines et l'on peut évaluer à 12 000
le nombre des spectateurs.

En s'irrant à la prison, nous nous rendîmes dans la cellule du condamné, où silencieuses et versant des pleurs, se tenaient les baignes sûres de la Providence. Bertrand assis dans un coin de la cellule, presque d'une table, présentait un visage calme et l'affluence des baignes semblait le mettre à la gêne. La veille, il avait reçu tous les sacrements de l'église. Le Rev. M. Toppin avait passé la nuit avec lui, se couché à 2 heures et dormit d'un profond sommeil, jusqu'à six heures du matin.

Nous descendîmes ensuite dans une salle d'entres, où l'on devenait moins
solitaire du criminel. Il arriva bientôt accompagné de M. le Shérif,
des Dcgs. MM. Villeneuve, Lagennec, Pinte et Vigne et de deux
sœurs de la Charité.

Le Rev. Mr. Villeneuve s'approcha de lui et lui fit sa dernière exhortation. " Mon enfant, lui dit-il, on va vous charger de peines, comme autrefois on chargea notre Seigneur. Soyez content de mourir pour l'expiation de vos péchés et de mourir comme Celui qui donna sa vie.

pour vous sauver. N'êtes-vous pas heureux de quitter ce séjour mortel ? —Oui, mon père, répondit le condamné.—Bien, mon cœur enfant, nous allons prier pour vous, dans le terrible passage que vous allez franchir. Vous allez vous séparer de la terre. Adieu. Sur l'échafaud, vous prierez le Dieu miséricordieux qui pardonne au repentir et moi, je suis heureux de mourir. Daignez m'appliquer les mérites de notre Seigneur

Jésus-Christ. J'espére en vous, oh ! Dieu, qui avez appelé le bon larron à vous.

A ces derniers mots, un doux sourire effleura les lèvres du prisonnier et les assistants se mirent à geôleux pour réciter les litanies des agapes saintes. Le barreau, dans un sac noir, déguisé sous un capuchon noir et les mains noircies, se mit à lier le criminel. Ses mouvements lents et ses mains ridées annonçaient un homme âgé. On passa autour du coups une ceinture de cuir, ayant à chaque côté deux autres petites bandes pour attacher les bras à la hauteur du coude. On lui lia ensuite les mains derrière le dos.

Pendant tout ce temps, Barreau les yeux baissés et quelque peu pâle répondait, debout, aux litanies que récitait le Rév. M. Dagenais, Le Rev. M. Villeneuve lui présenta alors le crucifix qu'il embrassa avec ferveur. On lui prisa ensuite le menton rond dans le cou et le bouton de la ceinture brodée sur lui une croix presque imperceptible. On l'assit que bonnes sois sur la tête ; mais il continua à tenir le visage droit et le bâtonneau portant le bout de la corde se mit en marche tandis que le prieur écoutait des prières auxquelles répondait les bonnes religieuses.

Le shérif et les officiers ouvraient la marche ; Venait ensuite Barreau entre le Rév. M. Villeneuve et le barreau, les Drs. Beaupré et Boyer, les trois pastres et les deux avocats. Précédent centaines de personnes, dans la cour de la prison, l'ent une hale au condamné jusqu'au puits de l'échafaud. La cloche de la prison sonnait le glas des agonies.

Nous pûmes accompagner le criminel, qui monta très pas fermes que sur l'échafaud, où condamnent 22 marches pour la première plate-forme en 13 pour la seconde. Le regard posait sur une foule immense, affectueuse, attentive et ayant la conscience du grand drame qui allait se jouer. Barreau demanda qu'on lui fît l'exécution et il ne fut pas une minute sur l'échafaud que la trappe ouvrit pour lui les portes de la mort, et le malheureux se trouva lancé dans l'éternité. Un corps inanimé était suspendu entre le sol et l'échafaud tandis qu'une fine lame humaine montait vers le trop de celui qui distribue la récompense et le châtiment, mais surtout qu'il perdait la répugne.

En combien le malheureux fut frappé au front par la trappe et il se déclina une légère voie de sang dans le bord des cheveux. Il ne fit aucun mouvement et il ne se prononça pas une contraction de muscles. La langue bougea sortit de la bouche et le visage revêtit une couleur blanche, mais peu livide. Il mit trois minutes à expiration.

Ensuite la trappe abaissée, le barreau lâssa la place et s'esquiva.

Le Rév. M. Villeneuve demeura longtemps agenouillé au-dessus de ce cadavre, priant avec ferveur à ce moment suprême où la vie se dérobait de la matière.

La épouse de Barreau était venue lundi pour la dernière fois et lui avait ses adieux.

Barreau a écrit la lettre suivante au géolier, M. Fayette.

LA COMPLIANCE DU CONDAMNÉ

Montreal, 10 nov. 1865.

Monsieur Payette, — Les Belles-lettres en Belgique

Quand vous recevez cette lettre, j'aurai quitté la vie et fait face à cette terre la scène tragique de ma pénible existence. Il n'en restera plus à la postérité qu'un souvenir de terreur et d'horreur. C'est là, je le sais que réserve au prisonnier malheureux l'écho d'une vie moins belle que tut la mienne.

Mais puisque j'ai regretté mes fautes, je meurs avec confiance, attendant une sentence favorable de la miséricorde du Dieu qui se fit mon Sauveur avant d'être mon juge.

Maintenant que par mon sang j'ai payé à la justice humaine le sang que je lui devais, souffrez que j'accorde au peuple de vous les devoirs plus doux de ma gratitude pour vos égards, sans que, tant de fois, ont adouci les rigueurs de ma position. Je serai aussi spécialement madame Payette qui ne dédaigna pas de témoigner votre générosité envers le plus misérable des prisonniers. Veuillez donc l'un et l'autre agréer le tribut de mon cœur et croire à ma profonde reconnaissance.

STANISLAS BARREAU.

Il y a quelque temps, Barreau avait donné à M. Clark un récit de sa vie pour le livrer à la publicité. Comme dans cet écrit, il manifestait du ressentiment envers certaines personnes, Monsieur Clark, alors cru devoir en différer la publication. On voit par le témoignage que Barreau sur les derniers jours de sa vie, avait changé de sentiment :

H. J. CLARK, Avocat, à son frère Stanislas Barreau.

Cher Monsieur, — Avant mon départ de ce monde, je veux à bras de vous faire mes plus sincères remerciements, pour le grand honneur que vous m'avez rendu, en consentant à ce que j'exprime mon opinion devant la cour criminelle. Vous avez fait de votre mieux pour me conserver la vie ; rien de plus ne pouvait être fait dans ces cas. Dieu Tout-puissant vous récompensera pourtant de tout ce que vous avez faites donné pour un métriable pécheur.

Je suis préparé à subir mon sort comme un chrétien repenti. J'espère, par le mérite de mon Sauveur, recevoir du Juge Suprême le pardon de mes crimes. Je demande que la lettre que je laisse en ma possession soit détruite, au moins, qu'elle ne soit jamais publiée.

Mon intention et mes sentiments sont changés. Je prie de cette lettre. Laissons le passé dans l'oubli.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Avec une grande gratitude,
Votre humble serviteur,

STANISLAS BARREAU.

Montreal, 13 Novembre 1865.
A la fin de cette période, la famille moi, j'avais pu

LA COMPLAINTE DU CONDAMNÉ.

1881. VOL XI. Janvier

AIR :—Les Pèlerins en Egypte.

Monseigneur Lebelotte
Mon Dieu mon épouse, moi qui fus si volage,
Qui fus si malade, et que j'avois fait de mes actes,
Qui fus si malade, et que j'avois fait de mes actes,
Qui fus si malade, et que j'avois fait de mes actes,
Qui fus si malade, et que j'avois fait de mes actes,

Lorsque tous deux Dieu nous lia par les liens du mariage,
Toi qui fus ma meilleure amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus ma meilleure amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus ma meilleure amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus ma meilleure amie, et que j'avois fait de mes actes,

Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,

Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,

Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,
Toi qui fus mon amie, et que j'avois fait de mes actes,

Depuis longtemps j'invoque.

LAZERNA.

Le 17 Novembre je quitterai la vie,
J'espérai mon pardon, j'espérai mon pardon,
J'espérai mon pardon, j'espérai mon pardon,
J'espérai mon pardon, j'espérai mon pardon,

Venez, hommes découvrés regardez la potence,

Cela vous émouvrà, et vous touchera le cœur,
Regardez tous, Bergers, moines, sans gloire, sans honneur,
Qui sont dans l'ordre, et qui sont dans la misère,
Qui sont dans l'ordre, et qui sont dans la misère,

En ce jour je mourrai, la loi le dicte et l'ordonne,
J'espérai mon pardon en Dieu avant la mort.

Vous Dieux qui restez vivante sur la terre,
Dieu ! aidez-moi à résister contre mon aigreur.

Pardonnez moi aussi, dites-moi une prière,

Il faut faire du bien même à un méchant.

Justine aussi, vous fûtes immolée par mes mains ;

Je n'avais pas l'idée de vous ôter la vie,

Aujourd'hui vous régnez avec les Ghéribins,

Vous me verrez bientôt, pardonnez moi, j'vous prie.

PROCES DE BARBEAU.

COURT OF COMMON PLEAS

Le Dr Gouin entreprendra d'une partie qui se déroule et se déroulera pour l'heure de l'examen la physiologie des processus respiratoires qui occupent le deuxième tiers de l'heure. Il sera donc nécessaire de faire deux examens.

Barreau est à la barre et, pour la première fois que nous le voyons, nous sommes frappés de sa physionomie. Son front bas et couvert d'une épaisse chevelure, son pas fin et un peu relâché, ses mouvements dans les huit rejetées forment une barre formant une somme de chevauchage de régaie, sa bouche étroite, mais large, l'une de l'autre, démontre plusieurs de la mort. Il a l'air d'un être sans force, sans énergie, un tache, rouges, formant un ensemble que deux petits yeux noirs très vifs, animés et humides, terminent. Il n'y a rien de féroce dans cette physionomie, il y a malaise, certaine impression vague, de douleur, il faut dire que le prisonnier prend un air de douleur, mais qu'il conserve toute son attention, tout son intérêt sur les juges. À mesure que ceux-ci prennent leurs étagères, il suit assidument l'abordage, tout au long des questions, avec une curiosité qui va jusqu'à l'absurde.

L'homme porte un habit de chasse noir, propre, et drapé; un col noir, une chemise blanche. Il ne tient les deux mains bas l'appui dans la barre où la Justice le place. Son front pres d'indigo que son esprit tendu et attentif est loin de ne laisser aller au doute. C'est que pour faire ce qu'il fait il faut être tout à fait sage.

Mais les procédures nous permettent, les juges sont choisis, après que la Cour qui décide contre l'application de la défense, détermine un jury mixte ; aucun des deux ne peut être éliminé ; lorsque le membre du jury n'a pas assez de temps pour établir une opinion équitable

La couronne est représentée par M. Ramsay et la défense par M. Clarke.

La couronne refuse les jurés anglais sauf d'avoir un jury français et la défense récuse les jurés français sauf d'avoir un jury anglais. Ces objections ne pouvant être faites qu'en autant que le permet la loi, les jurés suivants sont enfin assermentés :

Charles Alfred Brouillet, Frédéric Lavoie, Charles Guimond, Cyprien Grise, F. X. Roy, Antoine Brunet, fils ; Bernard Metayer, Victor Mallette, William Shiller, Jules Trudeau, Charles Lasin et Archibald Ogden.

M. Ramsay raconte ensuite les faits. Le 27 mai, Barreau a quitté la ville en disant qu'il allait à la chasse dans le comté de Laprairie. On ne sait pas où il passa la nuit. L'Avocat de la couronne constate cependant qu'il y avait de personnes dans la maison de M. Moquin, le lendemain, qui était un dimanche. Il rappelle que Marie-Louise Sauvage aperçut venir un homme et dire : "C'est Stéphane Barreau."

Barreau entra, se fit donner à manger, et tout à coup il tira sur Marie-Louise Sauvage, qu'il tua, ainsi que la petite fille de Moquin, filie, âgée de deux ans, que Marie-Louise Sauvage tenait dans ses bras. Il tira ensuite sur Délina Duquette. Puis il mit le feu à la maison. On trouva dans un petit bois voisin une cabane que M. Moquin avait laissée à la maison, dans un coffre, à son départ pour la prison.

Barreau fut trayé à Montréal, en canon. Il a été poursuivi jusqu'à St. Charles, où il a dépende beaucoup d'argent dans une maison de débauche.

Barreau se sauva peu de jours après à Trois-Rivières, où il échappa aux soupçons à raison de l'argent qu'il montrait et qui correspondait à la description que les journeaux avaient donné de l'argent volé chez Moquin. Barreau soupçonnait qu'il allait être arrêté, de ce qu'il cachait dans une armoire. A plusieurs reprises il avoua son crime.

L'avocat de la couronne donne ensuite une description des lieux où ont été le théâtre du meurtre.

Délina Duquet est appelée. C'est une jolie enfant, âgée de quatorze ans ayant de grands yeux bruns, portant un petit chapeau de feutre, fait en forme de bonnet écossais, plus large et plus haut, cependant ; ses attaches de chapeau sont brunes ; elle porte un gilet à manche en drap bleu, avec des boutons jaunes ; un petit

collat, blanc, achève de lui donner un air de propriété et presque d'élegance.

M. Clarke demande que les 16 moins de la couronne se retirent.

Les témoins au nombre de vingt sont appelés et M. le procureur Desaulles leur donne instruction de se retirer, moins M. M. Brocard et Dupreane médecins.

Le juge étant sorti, toute avale le temps de lever un coup d'œil dans la direction de la galerie, où plusieurs dames constitutives ont pris place depuis le commencement de la séance.

Délina Duquet qui vient entrer dans la salle, s'est retirée, et le corps de Jeanne étant appelé est assommé.

Examens par M. Barnay : Le 28 mai dernier, dans la paroisse de Léognan, ayant été notifier la veille, il fit une enquête sur le corps d'une femme Marie Louise Sauvage, et d'un homme Marie Justine Moquin, toutes deux se trouvant dans la maison de Alexis Moquin lorsqu'il fit celle enquête. Les deux médecins présents à l'enquête qui ont fait l'examen interne et externe étaient, sont M. M. Brocard et Dupreane.

La femme en relève M. Clarke déclarant qu'il n'a pas été touché sectionné à la tête, et continué de faire bonne contenance.

Délina Duquel est de nouveau appelée. Elle entre dans la boîte et continue de faire bonne contenance. Elle est demandée et dit son âge : 14 ans.

Elle commence à répondre d'une voix que nous pouvons appeler. Elle donne de nouveau son nom. Elle demeurait chez M. Alexis Moquin père, le dimanche 28 mai ; elle demeurait là depuis un mois.

M. Clarke se plaint qu'il ne peut entendre. Le juge fait donner une chaise au témoin.

Le traducteur traduit ce qu'elle dit en français.

Le juge fait sortir le témoin de la boîte et le fait assoir tout auprès de la boîte des jurés.

Examen continué : Elle a vu Stanislas Barreau dans la maison. Elle tourne ses regards vers le prisonnier et dit qu'elle le reconnaît. Le prisonnier entre dans la maison par la porte de devant. Il y avait alors dans la maison Marie Louise Sauvage, Marie Justine Moquin, un autre petit enfant et elle-même. Marie Louise Sauvage a dit : Voilà Stanislas Barreau. Elle avait entendu parler de lui auparavant chez M. Moquin. Elle ne le connaît pas.

Le juge nomme si cette jeune personne peut être battue.

Elle regarde le prisonnier et dit que c'est le même que celui qui est entré dans la maison et que Marie Louise Sauvage a appelle Stanislas Barreau. En entrant il a dit bonjour à Marie Louise Sauvage, et lui a demandé où étaient les messieurs Moquin. Marie Louise Sauvage, lui a répondu qu'ils étaient allés à la chasse, M. Alexis Moquin, père et sa femme, et Casimir Moquin fils, avec sa dame. Ils sont partis entre huit heures du matin, pour aller à la chasse.

Le prisonnier est arrivé à la maison de M. Moquin vers huit heures du matin. Barreau a dit qu'il était parti depuis quatre heures et qu'il avait faim. Elle ne se remet pas qu'il ait été à ce qu'il venait ou s'il venait de Montréal. Il a dit qu'il venait de Micheline à la petite rivière. Il portait un fusil et il ne portait pas de gant.

M. Clarke objecte à la manière dont les questions sont posées par M. Beaumay, et la cour maintient son objection.

Examen continué : Barreau a demandé à manger. Marie Louise Sauvage lui a offert du jambon. Il a dit qu'il n'en mangera pas, et que depuis son retour des Etats-Unis, il ne mangeait pas de viande, parce qu'il était en remède. Il a mangé du beurre et du pain et bu du thé. Marie Louise Sauvage lui a demandé d'aller voir le jardin, en lui disant que les allées n'étaient pas très nettes. Ils y sont allés et y sont restés quelques minutes. Ils sont rentré dans la maison.

M. Clarke demande si l'interprète traduit d'après ce qu'il entend du témoin, ou d'après la répétition du témoignage par l'avocat de la couronne.

La cour objecte, dit que cette remarque est sans précédent depuis qu'il est sur le banc. Enfin l'affaire en reste là.

Examen continué : Marie Louise Sauvage préparait autrefois herbes pour la soupe. Le prisonnier ayant mis son fusil contre le bois, Marie Louise Sauvage lui dit qu'elle avait besoin de prendre du bois et lui demanda de mettre son fusil derrière la porte, de craindre que les enfants y touchassent. Il a été alors assis sur le foyer. Il se levait pour s'en aller lorsque Marie Louise Sauvage lui dit : " Restez donc, M. Moquin va arriver et il aimerait bien à vous parler." Il a répondu qu'il aimerait bien à rester, mais qu'il n'avait pas de bottes assez propres, que c'était des bottes de chasse.

Des efforts sont encore faits pour faire parler le témoin plus fort.

Examen continué : Marie Louise Sauvage est allée en haut pour préparer un lit au témoin. L'accusé a alors dit qu'il s'en allait. Comme il allait pour s'assoir sur un lavier, Marie Louise Sauvage lui dit : "Prends garde à ton fusil il va tomber !" Berreau répondit : "Je suis maître ici." Mais où étais-je quand je disais cela ?

"J'étais dans la cuisine en arrière de la maison, où se trouvait l'étui. La porte de devant n'ouvre pas sur la cuisine. Après avoir déclaré qu'il était maître, Berreau a pris un pistolet et a tiré un coup sur la Louise (Marie Louise Sauvage). Elle s'est rendue dans la chambre suivante de la cuisine, une chambre à coucher, en criant : Stanislas ! Stanislas ! Il a tiré deux coups de pistolet sur moi.

(La contenance de Berreau ne change pas.) Je fus alors sous le lit. Cette chambre là était sur le derrière de la maison. L'ensemble se composait d'un lit, un lavoir, une commode, une table, une chaise et un coffre derrière la porte. Quand Berreau a tiré, je me suis sauvé dans la même chambre à coucher sous la table. Justine Moquin était dans une fenêtre et je tenais le plus jeune enfant dans mes bras. Je n'ai pas vu Justine. J'este descendu dans la chambre à coucher, mais j'ai gardé le petit dans mes bras, pendant tout le temps que j'ai été sous la table. Berreau a ensuite tiré un coup de pistolet sur moi. J'ai entendu alors plusieurs autres coups de pistolet. J'ai fait la morte sous la table. Berreau a jeté la couverture du lit sur les pieds de Marie Louise Sauvage, et il a allumé une allumette et a mis le feu à la paille abandonnée. Je n'ai vu ni vu le feu, et j'ai vu une grande flamme qui a brûlé tout ce qu'il y avait dans la chambre.

Pendant cette partie importante de la déposition, Berreau a fait un peu inquiet, c'est le seul changement qui se soit manifesté dans sa contenance. Sa bouche exprime toujours la douleur comme si le témoin lui était favorable.

Examen continué : Berreau est parti de la chambre et ferma la porte sur lui ; une seconde porte était aussi fermée. J'ai été dans la chambre avec la table, je me suis levé ensuite et j'ai appelé "Louise Sauvage ! Louise Sauvage !" deux fois. Elle était morte alors. J'ai pu Justine Moquin à terre. Elle était à côté de la fenêtre dans la chambre, et elle était morte. Ensuite je suis sorti par la porte de derrière laissant les deux portes ouvertes. Je me suis sauvé sur le voisin, M^e Damas Sorel, dont la maison est en avant de celle de Moquin. C'est de l'arrière de la maison de Moquin, où on voit la maison de Damas Sorel. Je suis sortie de

la maison de Moquin par la porte de derrière, qui se trouve au pignon.

Les deux portes que j'ai laissées ouvertes sont la porte de la chambre et la porte de la maison. La porte qui conduisait dans l'autre chambre à coucheur est resté fermée tout le temps. Il était à peu-près dix heures lorsque Barreau tira sur la Louise. Je ne l'ai pas vu tirer son fusil pendant tout le temps ; il a toujours tiré avec son pistolet. Je n'ai pas remarqué quelle sorte de pistolet.

Barreau a maintenant repris sa première comparance.

Examen continué ; Je jure positivement que le prisonnier est le même que celui qui a tiré et je sais comment il était habillé. Il avait des culottes par carreaux noir et vert, un habit noir, un petit chapeau noir avec un ruban noir autour. Je le reconnaît comme il faut. Il avait une moustache. Je ne suis rentré à la maison de M. Moquin que lorsque il y avait beaucoup de monde de nouveau de la morte. Je reconnaîtrai l'habillement de Barreau.

Le grand connétable Bissonette appelle alors un paquet d'habits et les examine. Je produis un habit gris, paire de pantalon, une veste et un chapeau noir. J'ajoute ces effets là le 18 juillet dernier je les ai pris à la prison du prisonnier même qui les portait alors. Ces vêtements sont les mêmes que ceux qu'il portait à Kingston, lorsque le prisonnier a été ramené à Montréal.

(La veste et les culottes sont semblables. Le moins évident est tout au jury. Ces vêtements répondent à la description qu'il a donnée Délima Duquet, moins l'habit de chasse qui est brun, avec des pointes ou petits barres violettes ou rougeâtres.)

Délima Duquet examine alors ces habits et dit qu'ils sont semblables à celles que Stanislas Barreau portait lorsqu'il se rendit dans la maison de M. Moquin. (Il a interrogé Barreau enfin sur cette question. L'examen en chef est terminé, et M. Clarke entre en transcriptions.)

Délima Duquet répond : Je suis certain que Marie Louise Sauvage a dit "Stanislas Barreau," lorsque elle a vu venir le prisonnier. J'ai demandé qui est ce qu'il était, pour m'assurer qui c'était. Quand l'accusé est entré dans la maison, il paraît être un ami de Marie Sauvage. Elle m'a paru contente de le voir. Isidoré ne paraissait pas en train. Il n'y avait rien de remarquable dans sa

conduite lorsqu'il entra. Après avoir mangé quelques chose, il sortit avec Marie Sauvage, toujours en ami.

Après avoir mangé, Barreau a dit qu'il s'en allait, mais il n'est pas parti parce que la fille lui a dit d'attendre. M. Moquin. C'est après cela qu'il s'est assis sur le lavier. Le prisonnier a alors mis son fusil derrière la porte. Il a laissé son fusil sur le lavier et c'est alors que le fusil a failli tomber. Barreau était allé chercher son fusil derrière la porte au moment de partir, quand il a dit qu'il s'en allait il a marché vers la direction de la porte avec son fusil à la main. Marie Sauvage ne lui a pas parlé d'une manière rude quand son fusil a failli tomber. Il n'avait pas l'air de se fâcher. Il n'a pas été excité. Il était parfaitement de sang-froid. Je crois avoir raconté tout ce qui s'est dit entre le prisonnier et Marie Louise Sauvage, et n'avoir rien oublié. Marie Louise Sauvage lui a parlé de sa veuve à Barreau. J'avais oublié cela. Jusque au moment où il lira, Barreau et Marie Sauvage paraissent être bons amis. Je suis certain que Barreau n'a pas demandé autre chose à Marie Louise qu'à manger.

Casimir Moquin est appelé. Le juge sort. Delma Moquin va prendre place dans la galerie, à côté de quelques personnes de son sexe et de son rang. Les dames ont quitté la tribune depuis longtemps. Le juge rentre au bout d'une minute. Les jurés désirent sortir. M. Clarke fait application en conséquence pour que la cour se réjoune pendant un quart d'heure. La cour dit qu'elle ne permettra rien de tel. Les jurés sortent trois par trois, les uns après les autres. Il était alors deux heures et il en était trois lorsque les procédures reprises.

M. Moïse Brocard, de Montréal est alors interrompu.
Examen en chef :— Vers dix heures et quart du matin, le 29 mai, j'étais chez mon père chez le deuxième voisin de chez M. Moquin, lorsque j'appris, par un jeune homme du nom de Sorel, qu'il y avait eu un meurtre chez Moquin et que le feu avait été mis à la maison. Le témoin se rendit immédiatement avec deux autres hommes chez Moquin. En arrivant, ils ont vu le feu. Il leur dit : "Il faut éteindre le feu." Les deux hommes qui l'accompagnaient ne voulaient pas entrer. J'ai saisi un seau d'eau et je l'ai jeté sur le lit qui était en feu. J'aperçus en même temps les cadavres de Marie Sauvage et de l'enfant qui gisaient sur le plancher, morts. Nous avons aussi éteint le feu qu'il avait sur le plancher devant le

Il étais en pleurs quand nous avons suivi une heure estimée
poëte dans la cuisine. Je dois dire que nous n'avons pas éteint
le feu tout-à-fait; car quand les gens sont revenus de la messe, le
feu était repris et nous l'avons éteint. Je ne connais pas les
personnes mortes que j'ai vues. Le témoin est resté trois quarts
d'heures dans la maison, jusqu'à l'arrivée de M. Moquin, qui était
allé à la messe et qu'il avait envoyé chercher par son cocher.

Alexis Beauvais, cultivateur, de La Prairie, est témoin.
Le 29 mai dernier, j'étais chez M. Casimir Brassard. Je me suis
rendu chez M. Alexis Moquin seul. Quand je suis entré, j'ai vu
Marie Louise Sauvage et le petit Justine, étendues à terre mortes.
M. Melchis Brassard, le dernier témoin, était à moitié brûlé; le
pied de sa chaise était aussi en feu, et il y avait du feu près du
pied sur le plancher. J'ai vu deux ou trois quartiers de bois à
moitié brûlés. J'ai examiné la maison, et j'ai trouvé une balle de
pistolet près du lavoir, et je l'ai mise sur le lavoir. Je connais
le prisonnier Stanislas Barreau. Je l'ai bien connu lorsqu'il
demeurait chez M. Moquin.

Transquestionné.— Il y a six ou sept ans que le prisonnier a
demeuré chez M. Moquin. Je demeurais à peu-près à trois
quarts de lieue de là à cette époque. L'accusé est demeuré
pendant quatre ou cinq ans chez M. Moquin, en différents temps.
Je n'ai jamais trouvé rien de remarquable dans sa conduite de
Barreau, lorsqu'il résidait chez M. Moquin. Barreau ne s'est
jamais enivré à ma connaissance.

Guillaume Gibeau est asservé.

Examens en chef.— J'ai cherché le prisonnier avec les soldats
dans deux petits bois près de la maison de M. Moquin, dans le rang
de La Prairie. On voit ces pointes de bois, près de la maison de
M. Moquin; la distance est d'environ deux milles. Nous avons
trouvé dans uno de ces pointes de bois dix-neuf balles et une boîte
de cire pour la barbe. On m'a montré ces balles devant le coro-
naire; elles étaient dans un petit sac de cou. La boîte lui a aussi
été montrée alors. Je les ai identifiées: c'étaient les mêmes que
j'avais trouvées.

Le grand connétable produisit un petit sac de cotte contenant dix
neuf balles et un petit morceau de cire; il produisit aussi une boîte
de peinture pour la barbe. Ces effets lui ont été remis par le
coronaire Jones, le 30 de mai.

Le témoin Gilbeau identifie ces effets comme étant ceux qu'il a trouvés dans le bois. Il doit y avoir dit-il, sept petit morceaux de linge. Il connaît le prisonnier depuis long temps. Son nom est Stanislas Barreau.

Barreau sourit un peu, comme toute le monde du reste, en entendant le témoin donner ses réponses d'un air très naïf.

Transquestionné — Il n'a fait aucune marques sur les ballons ; mais il croit que ce sont les mêmes qu'il a trouvés dans le bois.

Casimir Moquin, cultivateur, de L'Appartement, est asservi.

Examen en chief. — Il demeurait avec mon père Alcide Moquin, le 28 mai dernier. Ce jour là, je partis avec ma femme pour aller à la messe à 84 heures du matin. Mon père était parti avant moi. J'ai laissé à la maison Marie Louise Sauvage, D'Amia Duquet, — et mes deux enfants. C'est Justine qui a été tuée. Environ un quart d'heure après la fin de la messe, on me dit à l'hôtel que quelqu'un me demandait à la porte. Je sortis et Louis Brossard, mon beau frère, me dit que Marie Louise Sauvage avait été tuée, ainsi que ma petite fille Justine, et que ma maison était en feu.

J'embarquai de suite dans ma voiture et m'en revins à coté de cheval. En arrivant à la maison, nous avons trouvé plusieurs personnes qui étaient autour de la maison. On a descendu de la voiture, je suis entré dans la chambre à couche et j'ai trouvé Marie Louise Sauvage tombé à la renverse, et une petite fille couché à côté de Marie Louise Sauvage, la figure sur le plancher. Le feu était en feu. Le plancher de la cuisine était aussi en feu. Le feu n'était pas encore tout à fait éteint, on a crié au monde qu'il y avait de hors d'apporter de l'eau pour éteindre le feu. Plusieurs seaux d'eau furent jetés sur le feu.

Quelqu'un ayant ouvert la porte de la cave, dit que le feu devait être dans la cave. J'allai à la cave elle était pleine de fumée, l'ouvris les châssis, mais il n'y avait pas de feu. Alors je suis allé dans la chambre à couche située sur le devant de la maison, et je trouvai un coffre en bois, dont le couvercle avait été défoncé. Ce coffre contenait une petite boîte, qui contenait de l'argent et quelques copies de testament. Mais la petite boîte n'était plus dans le coffre. Il y avait cinquante louis en or ; c'étaient des pièces d'or de \$5, il a remarqué qu'il y avait des aigles sur ces pièces. Il y avait aussi dans cette boîte dix à onze

pièces françaises. Il y avait cent quarante piastres en trente sous; en rouleaux de \$10. Il y avait aussi \$150 en argent monnayé, de diverses descriptions; cette somme n'était pas en rouleau, mais avait été mise pèle-mèle dans la boîte. Il y avait, en tout \$500 environ dans la boîte.

On a trouvé cette boîte le lendemain matin, derrière un hangar, dans le coin du jardin. On ne pouvait voir, du devant de la maison, l'endroit où était la boîte, le hangar empêchant la vue de s'étendre jusqu'à là. C'est sa mère qui a trouvé la boîte et elle ne contenait plus d'argent. Le bord du couvercle était renfoncé. Les testamentaires ont été trouvées à côté de la boîte. Le soir mon père a donné des balles qu'il avait trouvées dans une poche. Il a trouvé une capsule qui était enfonce dans la porte de la cave.

Le lendemain il a tiré ces balles de son gousset de gilet et va les montrer au juge. — La Cour s'ajourne à quatre heures.

Casimire Moquin est appelé. — Je connais le prisonnier à la barre. Je le connais depuis dix ans. Il était chez un de ses oncles, dans le village de Laprairie, et nous l'avons pris chez nous. Dans ce temps-là, il est resté chez nous à peu près un an. La dernière fois, il y a eu une couple d'années. Une couvée de mois avec qu'il nous eut laissé, il est parti pour les Etats-Unis. Il était connu chez nous sous le nom de Stanislas Barreau. Il y a eu deux ans au premier mai, le prisonnier est venu se promener chez nous. Il y a été demeuré deux jours. Une partie de l'argent se trouvait dans la maison depuis bon nombre d'années, et du temps que Barreau était chez nous. Il devait savoir que cet argent était dans sa maison. L'argent restait toujours dans la même boîte, dans la chambre à coucher sur le devant de la maison. — Quelques fois, on passait de cet argent devant lui. Lorsque j'ai examiné la maison, j'ai trouvé des trous de balles dans un dossier de chaise, dans le panneau d'une table, et dans un cabaret sous le lavoir où plancher était déchiré. J'ai vu des traces du passage d'une balle, dans une fenêtre au dessous de la plinthe et j'ai trouvé une balle dans une plinthe sous la table dans la chambre à coucher. J'en ai trouvé une autre dans une porte; c'est celle que j'ai arrachée. (La

oite qui contenait l'argent est montrée au témoin, qui la reconnaît; Elle est ensuite remise au jury.)

Le grand comptable Bissonnette est assermenté. — Le 10 de juin dernier, le Robert Shannonhouse, chef de la police de la ville de Kingston, m'a remis 21 pièces d'or taillées et un sac en cuir à inscrire.

L'avocat de la poursuite s'oppose à la production de ces pièces parce que le chef de police de Kingston n'a pas été entendu. Il a été fait une réponse et le témoin continue.

Robert Shannonhouse m'a remis le 1^{er} de 1802, 1 de 1806, 1 de 1807, 1 de 1808, 2 de 1810, 5 de 1807, 1 de 1808, 1 de 1812, 1 de 1811, 2 de 1813, 3 de 1813, 12 de 1813, 10 pièces françaises, un petit châlin anglais, un écu espagnol, un écu américain, 25 centimes, 20 francs espagnols, 1 joli en or, une montre d'argent avec sa chaîne, un petit loquet, un portefeuille, une horloge en cuir. Tous ces objets m'ont été remis comme ayant été trouvés sur le prisonnier.

(Ces effets sont montrés au jury.) Je produis encore 8 francs en or que j'ai eus le 1^{er} juin, d'Alfred Gatiepy, à la Banque d'Epargnes. J'en produis un autre que j'ai reçus de M. Henry Anderson, il porte la date de 1809. J'en produis un autre que j'ai reçus de Madame Rey, portant la date de 1812, une autre que j'ai reçus de Louis Lepine, portant la date de 1811. J'en produis 8 autres que Jean de Beaufort, sergent, m'a remis le 2^{me} de juin, 2 de 1811 et 1 de 1812. (Ces pièces sont montrées au jury.) Je produis deux sacs que je les ai reçus de Edward Envoright, homme de police, le 20 mai dernier. (Cet argent est montré au jury.)

Je produis aussi une paire de souliers, 1 paire de chaussees, 1 chemise en poton, un jupon en flanelle verte, 1 robe d'indienne et un tablier, qui m'ont été remis par le Dr. B. C. Dufresne, de L'aprrière. Je produis encore une paire de souliers, une paire de bas, une chemise de colon, un corset, 2 jupons bleus, un mantelet d'indienne et 1 tablier d'indienne, qui m'ont été remis le 30 mai par le même Dr. Dufresne. Je produis aussi une paire de voyages et un morceau de colon qui m'ont été remis par Casimir Moquin le 13 de juin. Je produis une petite robe en indienne et un petit jupon en flanelle que ma remis le dernier témoin vert le milieu de juillet. (Ces effets sont montrés au jury.) (Ces hardes ont appartenu aux victimes et elle portent encore des traces de sang.) Je produis un revolver qui m'a été remis par un nommé Norbert Séné-

cal, 2 chemises et 1 paire de chaussons en cuiré que j'ai reçues de Louise Loiseau. Je produis en outre une boîte que j'ai trouvée dans la valise de Cadimire Moquin. (Ces effets sont maintenant à la juge.) Ayant été informé qu'une nommée Louise Loiseau avait déposé de l'argent à la Banque d'Epargne, je suis descendu avec celle-ci, et M. Gariépy m'a remise cette pièce d'or de 50\$. J'ai reçu information qu'une fille avait acheté des chaussures chez M. Landry et que j'y suis allé. Il n'a pas voulu me permettre d'emporter l'argent et la magistrature fut constraint de l'envoyer chercher. Je suis alors rentré chez Mme. Boyd où une fille avait acheté deux chapeaux et elle m'a remis un sac d'or. Deux des pièces qui m'ont été remises par le serrurier de Beaupré, ont été données en ma présence par Mademoiselle Morgan. Gustave Moquin est apparu. Les pièces d'or que l'on me montre maintenant, ressemblent beaucoup à celles portées dans la poche de becquet et qui nous appartiennent. Je dis qu'elles sont semblables, parce qu'en 1827 on n'avait pas encore d'illuminations de ces pièces ont mortifié et sont restées tachées, telles qu'elles sont montrées.

Le sac que l'on me montre est celui qui servirait de l'argent dans notre valise. L'argent était dans quatre sacs à 2 dr. de toile et deux autres bourses. Une bourse d'Indienne contenait 2 francs. Les bous de toile étaient remplis de plomb, et l'autre, ou il avait fait 10 francs. Ces objets son montrés au Juge. Je ne nomme pas les deux derniers. On montre au témoign les tristes que possédaient ce temps-là les servants, poings et ongles arrachés, bras cassés etc etc.

Ce sont les mêmes vétemens que ceux posés par Legion Savage, le dimanche où elle a été tuée.

Q. Je propose qu'on me demande qui a connu ce sac.

A. Je n'en ai rien su.

Q. Qui montre ce porte-manteau?

A. Ce porte-manteau a été trouvé dans une grange par mon homme engagé Joseph Beaupré, le 12 juillet 1828. Je l'ai remis à M. Boisbriand le 12 juillet 1828.

Q. Le 20 mai, j'ai vu le prisonnier ici à Montréal, au marché Bonsecours. Il me dit qu'il arrivait des Etats-Unis. Il avait un habit court qui n'était pas tout à fait noir, des pantalons brûlés noir et vert, des souliers blancs.

Les pantalons déjà produits étant de nouveau exposés, le témoign les reconnaît.

Transquestionné.—Je ne pouvais dire combien de temps j'avais

je n'ai pas vu l'argent volé, lorsque je m'a été enlevé. Sept ou huit jours auparavant, j'avait regn \$100 prix d'un cheval que j'avais acheté.

Les meilleures pièces d'or et l'autre argent placé dans ce coffre appartenait à mon père.

C'est mon père qui avait mis, bien des années auparavant, l'or en question dans ce coffre. Je n'étais pas présent quand cette pièce fut placée à ma mort, je l'ai vu bien des fois. Je ne comprends pas toujours la quantité de plusieurs contenues dans le sac ; mais je sais qu'il y avait déjà beaucoup.

Je puis identifier ces pièces d'or, en autant que je vous dise qu'il y sont des pièces de la même description et qu'elles portent les mêmes marques que celle contenues dans le sac. Je ne puis pas dire que ces marques sont infalsifiables, mais je n'en ai jamais vu d'autres semblables.

Quand le prisonnier demeurait chez mon père il était grand ami avec Marie Louise Sauvage.

Il est vrai que le prisonnier a été attaqué de fievre pendant son séjour chez mon père, et c'est Marie Louise Sauvage qui l'a soigné.

J'ai jamais eu connaissance que le prisonnier eut soit pris de querelle avec Marie Louise Sauvage.

On suppose qu'il n'y eut qu'une petite fille en bas et que Marie Louise Sauvage fut au second étage, il est encore difficile de savoir qui un homme eut pu enlever la boîte contenant l'argent dans une autre chambre. D'abord il aurait du faire du bruit pour défaire le coffre, et le voleur aurait été obligé de passer par la fenêtre qui se trouve à une hauteur de 10 pieds. La maison de mon voisin la plus proche est de 24 à 3 arpents de chez nous. Pendant tout le temps que le Barreau a demeuré chez nous, il ne faisait pas un usage immoderé des lignes de force ; il en prenait, mais ne s'enivrait pas. La dernière fois que Barreau est venu chez nous, il y a deux ans, le coffre était dans la chambre à coucher, sur le devant de la maison, et il n'y a pas été dérangé depuis ce temps-là. Comme il avait été élevé chez nous, nous le laissions rôder partout en tout confiance. La dernière fois que je l'ai vu au marché, à Montréal, il m'a invité à aller dîner chez lui avec un de mes beau-frères. Lorsqu'il me rencontré, il me rencontré en ami, comme une personne qu'il estimait beaucoup.

Ré-examiné.—Le coffre n'était pas défoncé quand je suis parti pour aller à l'Eglise.

Alexis Moquin, cultivateur de Laprairie est asservi.—Je suis le père du dernier témoin, qui demeure avec moi. Le dimanche matin, le 28 mai, je suis parti vers 8^h heures avec ma femme pour aller à l'Eglise. Mon fils et sa femme sont parti un quart d'heure plus tard. Il n'est resté à la maison que Marie Louise Sauvage, et mes deux petites filles. Pendant que j'étais à l'Eglise, mon neveu Louis Brossard est venu me dire que le feu était à ma maison et que ma servante Marie Louise Sauvage, et ma petite fille Justine Moquin, avaient été tuées. Je me suis rendu de suite à la maison. J'y ai trouvé ma servante et ma petite fille mortes, et le feu à ma maison à deux places, dans la chambre où la Louise était morte et dans la cuisine. Après avoir vu le feu, je suis allé dans ma chambre à coucher sur le devant de la maison et j'ai trouvé que le coffre avait été défoncé. Il n'était pas défoncé quand je suis parti pour l'Eglise. Il était fermé à clef et la boîte qu'il renfermait était aussi fermée à clef. Cette petite boîte, contenait environ \$500 de différentes monnaies : savoir : \$200 en or de \$10 à \$11 françaises, \$140 en 50 sous en rouleaux de \$10, à peu près \$130 dans 4 piastres. Je n'en vois que deux ici.

Cette petite boîte qu'on me montre, est celle qui se trouvait dans le coffre dans ma chambre à coucher. Les pièces d'or qu'on me montre sont directement celles qui se trouvaient dans le coffre, elles sont tachées. Mon or était renfermé dans cette petite bourse de cuir. Les deux sacs ici sont deux des sacs qui se trouvaient dans la petite boîte. Je n'ai plus revu les deux autres.

Je connaît le prisonnier à la barre. Son nom est Stanislas Barreau. Il y a dix ans, que je l'ai pris chez moi. La première année, il y est chez moi pour son entretien. L'année suivante, il a été chez mon fils, Alexis Moquin, afin qu'il fasse sa première communion, parce qu'il était plus proche de l'Eglise. Ensuite il est revenu chez moi et y est demeuré deux ans.

Dans le temps que le prisonnier était chez moi, j'avais l'or qui est ici maintenant, et il savait que je gardais toujours de l'argent chez moi. La boîte qui contenait l'argent restait toujours dans ma chambre à coucher.

Transquestionné.—Le coffre se trouvait vis-à-vis le châssis de ma fenêtre à coucher. De ma fenêtre à aller au sol, il y a 12 pieds.

Un homme se trouvant dans ma chambre à coucher, et ma servante en haut, pensait aisément défoncer le coffre qui est très mince, et voler la petite boîte où se trouvait l'argent.

La manière avec laquelle cette réponse du témoin est donnée, excite l'ilarité des assistants et du prisonnier.

Ma chambre se trouve au côté sud de la maison et la cuisine et la chambre à coucher de mon fils, du côté nord. Mon portant de la cuisine, on entre dans la salle et de là dans ma chambre à coucher. L'escalier qui conduit en haut se trouve dans la cuisine devant le poêle.

Quand je suis partie pour la messe, j'argent se trouvait dans le coffre, et il y était depuis longtemps. Le coffre dans lequel se trouvait la petite boîte est à ma maison. Il est fendu en trois.

Quand à l'or qui est ici, c'est mon or, dans tous les cas, quand au sac, je suis certain que ce sont les miens. Je pense que les pièces d'or qui se trouvent ici sont celles qui se trouvaient dans le coffre. Je les connais parce qu'elles sont tachées : pas tous mais un grand nombre. Cet or a été caché dans la terre dans le temps de la révolution.

Je connais les pièces qui ne sont pas tachées, parcequ'elles se trouvent avec celles qui sont tachées, et qu'elles étaient ensemble dans la bourse. (Le témoin donne cette réponse de manière à exciter l'ilarité des assistants et du prisonnier à la barre.)

On amena donc la chambre de mon fils par la cuisine et par une autre porte qui conduit de ma chambre à celle de mon fils. Je ne pourrais dire si la chambre de mon fils et la mienne étaient fermées à clef, lorsque je suis pour l'église. La Cour s'assied alors pendant un quart d'heure.

Lucie Brossard, épouse d'Alexis Moquin, dérober témoin, est asservie. — Je reconnaissais cette petite boîte, je l'ai trouvée défoncée au coin de mon jardin, le lendemain du meurtre. On mettait notre argent dans cette boîte, qui se trouvait dans un coffre. Quand j'ai trouvé la boîte, elle était ouverte et vide. J'ai regardé à l'endroit où je l'ai trouvée et je n'ai pas vu d'argent. J'ai emporté la boîte à la maison. Le jardin se trouve devant la porte. On ne peut de la maison voir une personne qui serait à la place où j'ai trouvé la boîte, parce qu'un hangard empêche.

Transquestionnée. — Quand je suis partie pour la messe, les portes des chambres étaient ouvertes. Je suis partie avant mon fils et ma

Le prisonnier a demeuré plusieurs années chez nous. Pendant tout ce temps, je ne puis rien dire contre sa conduite ; il faisait son devoir.

Dr. Casimir Richard Dufresne, de Laprairie est également mort. Je suis maire du village de Laprairie. Le 28 de mai, qui était une dimanche, j'appris, à la sortie de la messe, qu'un meurtre avait été commis chez M. Alexis Moquin. Je me suis rendu à la maison de ce dernier avec un grand nombre de personnes. Je suis entré dans la chambre à coucher à côté de la cuisine, et j'y ai vu deux cadavres gisant inanimés sur le plancher. Je connaisais Mme Louise Servage. Alors j'ai cru qu'il était de mon devoir d'envoyer 2 hommes aviser les autorités de Montréal, et d'aller aux expérimes requérir le secours des volontaires pour chercher le meurtrier que l'on supposait être caché dans le bois. J'y ai rencontré le Dr. Brassard, qui avait tout raconté au major Johnson, et les volontaires sont sortis de suite et se sont dispersés dans le bois.

Le lendemain 29 mai, à la requisition du coroner de Montréal, Jon. Jones, en compagnie du Dr. Brocard, j'ai fait l'examen externe et interne des deux cadavres. Le premier corps que nous avons examiné a été celui de Marie Louise Sauvage. Cette fille nous a paru faire de 30 à 31 ans, mesurant 5 pieds et 2 pouces, cheveux noirs, paraissant jouir d'une très bonne constitution; elle portait les vêtements qu'on me montre maintenant et que j'ai remis au grand connétable Bignonnette. Après avoir enlevé les vêtements, nous avons constaté, dans l'examen externe, six trous de balle d'un demi pouce. Le premier était situé à la partie inférieure du maxillaire supérieur, à 2 ou 3 pouces de l'oreille gauche; le deuxième était situé dans la partie supérieure et intérieure du bras droit dans le muscle biceps; le troisième et le cinquième étaient dans l'aisselle droite à 2 ou 3 pouces distants l'un de l'autre; le sixième se trouvait à la partie inférieure de l'omoplate du côté droit. Après cette examen interne et nous avons constaté que la balle qui avait pénétré dans le maxillaire supérieur gauche ne s'est pas rendu dans la substance du cerveau; elle est demeurée dans les parties profondes de la figure. Après un examen minutieux de notre part, on n'a pas trouvé la balle. La deuxième qui a pénétré dans la partie inférieure et latérale du sein gauche, est passée dans la partie

ma possession une question au témoin.
awright, de Montréal.—En mai dernier j'étais em-
ployé du gouvernement. Le 29 mai nous nous suis-
sons à Lachine. Nous avons alors été à la Pointe St. Charles pour chercher des
informations. Le lendemain j'ai appris qu'un canot manquait à
l'endroit où nous étions arrivés en face de Lachine.
J'ai appris de plus que la veille un homme était entré dans une
petite maison près de la barrière et avait demandé du pain. Après
avoir été à la maison où un canot manquait, j'ai traversé le fleuve
avec un autre et nous sommes allés à l'île aux Hérons pour voir si
un canot n'y avait pas accosté. Après avoir cherché à l'île aux
Hérons nous sommes descendu à l'île des Sœurs et nous avons visité
le côté nord, afin de voir s'il y avait un canot; nous avons rien vu.
Nous nous sommes alors rendus à la Pointe St. Charles. En

18
lui demanda si l'assassinat de son père avait été commis par un homme seul ou par plusieurs personnes. Il répondit que c'était une question difficile à poser, mais qu'il devait être deux ou trois personnes. Lorsque nous étions arrivés à la gare, il me disait qu'il allait l'attendre à l'autre bout de la gare, et d'après la description qu'il me donnait, je me suis dit que ce devait faire partie de la gare. Il montait la route vers les gares, et il y avait deux hommes à quelques arpents, mais ce n'était pas un homme qui leur avait prêté la voiture. J'envis deux autres, qui se trouvaient à environ 200 mètres de l'endroit où marchaient deux hommes. Je stationnai le train de Biarritz. J'en sortis et je demandai à l'un des deux hommes qui leur avait prêté la voiture. Ils me répondirent que c'était deux personnes qui avaient loué une voiture de 12 pieds de hauteur pour la location de Grasse du Tresor. Cet homme marchait à pas. Il a passé par une rue qui conduisait à la station et à plusieurs voitures. L'autre homme de police de gendarmerie, un autre garde par la suite, a été interrogé sur cette question, et le résultat est le même. Ces deux personnes n'avaient pas d'armes à feu.

La guerre est sans doute la plus grande calamité qui puisse arriver aux hommes.

Examen de Edward Langat, continué :
Je ne trouvai pas la personne dans la cour et ceux à qui je m'adressai ne purent me donner aucun renseignement. Je continuai alors à longer la clôture jusqu'à l'endroit où je supposais que la personne l'avait traversée. Il y avait près de la clôture une pile de planches. Le jeune garçon avec qui j'étais et moi regardâmes sous les planches, pensant qu'un homme pouvait y être caché. Le jeune garçon aperçut un sac d'argent, et au meilleure de ma connaissance je dis : en voici un autre. Le jeune garçon me donna le sac qu'il avait vu, et je ramaçai l'autres. Les deux sacs maintenant produits sont ceux qui ont été trouvés, je les ai marqués.

Alfred Gariépy, nommé receveur de la Banque d'Épargnes, des émissions et établissements de dépôts et de remboursement à la date 30-7-1903 : son ouverture

Le 21 mai dernier, j'ai reçu dans mon bureau à Paris, M. de la Rue, ministre des Finances. Ce sont les dernières années que je vis à Paris, en tant qu'ambassadeur d'Algérie; mais j'apprécie particulièrement l'ambassadeur Louis de la Rue, dont le caractère de l'homme et de l'homme d'État, tout à fait réel, le brillant caractère, grand caractère, est devenu de plus en plus évident. C'est un homme qui n'a pas été déçu, qui n'a pas été déçu par son estime pour celle-ci. M. de la Rue, comme il a été nommé au ministère des Finances, est apparemment très différent;

Vers la fin de mai, elle demeurait avec le dernier témoin, chez l'abbé Lestocq, dans sa villa Ste-Mélie à Toulentin. J'ai vu le prisonnier après avoir entendu parler du meurtre de Lapeirier; je ne me rappelle pas 18 jours mais c'est le délai minimum d'un jour, en effet entendu parler du meurtre. Le prisonnier a été arrêté dans une villa Ste-Mélie.

Transcription : Barreau n'était pas pris de liquore. Le matin où je

En attendant cela, Bœuf rit, comme hier, en s'appuyant le poids sur le bord de la barre et en échappant son rire avec sa main appliquée sur sa bouche.

Le témoignage continue : La maison où je demeure a souvent été visitée par la police.

té de cette famille, n'êtes-je, j'en suis sûr, pas le seul à faire partie de la famille ?

Je me rappelle que le prisonnier a aussi acheté trois cartouches de poudre, de la meilleure qualité, et une boîte de capsules adaptées aux pistolets. Je revis le prisonnier le 27 de mai, dans la matinée. Il est entré dans le magasin. Il portait un fusil, il m'a demandé d'unir réparera. Il m'a dit qu'il voulait l'avoir prêt pour trois heures, afin qu'il puisse traverser dans le bateau à vapeur. Je ne sais de quel bateau il parlait. Je réparai le fusil et je le mis à l'endroit où on met les fusils réparés. Ayant à sortir pour les affaires du magasin, je dis à M. Boyd que si le jeune homme à l'industrie noir qu'il avait vu quelques jours auparavant me parler dans le magasin, revenait, il pouvait lui donner le fusil, et qu'il lui ait à se faire payer une piastre.

La Cour s'adjourne à midi moins quinze minutes, jusqu'à une heure et demie, par respect pour l'inauguration de l'Assemblée.

L'hon. Juge Dunn est assis à gauche du juge Leywin, mais point pour assister son collègue, il n'est pas en costume.

Le témoin William Tripp est transquestionné par le docteur Spalding pour déterminer si il y a une chance de survie entre deux individus.

Le Journal de Paris relate que le 22 juillet 1851, à Paris, un ouvrier armurier, nommé Léonard, fut empêtré dans l'explosion d'un chargeur de poudre dans laquelle il perdit la vie. Le lendemain matin, il fut enterré au cimetière de Montmartre, et l'assistance publique déposa une croix sur sa tombe.

Le temps fut tellement que nous, tristes et las, nous eûmes à interrompre nos réflexions. La poudre fut déposée sur la forme de la morte, et l'on l'assécha dans un état de sécheresse qui dura plusieurs heures. La poudre fut alors déposée sur l'appareil étendu de la morte, et l'on l'assécha dans un état de sécheresse qui dura plusieurs heures. Ayant obtenu par le moyen de l'empereur, dont le prisonnier était accusé, je cherchai à me rappeler tout ce qui devait passer et demandai ce qu'il devait faire. Je lui répondis : «

Le printemps de l'an 1802, il voulut traverser le Béthouet, auquel il avait
quatre heures pour faire le voyage. Il fut alors à quatre heures. J'ai cru comprendre qu'il parlait des rapides.

La raison pour laquelle il me rappelle tout ce que j'ai dit le prisonnier
est que j'aurais pu faire tomber le pistolet. Il me dit qu'il y avait un certain de-

Le principal de ce que je veux dire, c'est d'espérer que cette partie du

témoignage lui sera à l'ordre du jour. Je vous prie de bien vouloir me faire savoir si je suis dans le droit ou non.

Le lendemain matin : je crois que c'est dans le Herald que j'ai vu pour la première fois le nom du baron de Monts d'Or, dit "M. Boyd" que je crois que c'était là le nom de la personne, selon l'accord que j'avais va une journée auparavant.

Le lendemain et le lendemain, le chef de police est venu au magasin, et m'a montré une photographie de la personne pour laquelle j'avais fait un moule à balle. Je n'ai répété cela à personne, avant aujourd'hui, excepté au sous chef 40 police McCauglin, lorsque celui-ci est venu me chercher hier.

Ré-examinié. — Les capsules que j'ai vendues au prisonnier étaient des capsules de Colt. Quand l'accusé vint chez Boyd, il me dit que son nom était Stanislas Barreau et il me demanda si j'avais vu son nom sur les

Le Comité des fêtes de l'Assemblée nationale a voté la motion de Joseph Desaulniers, jadis député de L'Assomption, est maintenant député de Beauharnois-Salaberry, qui a été déposée par le député de Beauharnois-Salaberry, M. Moquin.

Robert Shannon House, cédant de l'argent à Hildred, et qu'il a été dérobé par un voleur.
Le voleur a été arrêté et emprisonné, mais il
est sorti de prison le 1^{er} juin dernier, sans d'autre punition.
Hildred, dimanche, 4 juin dernier, avait dû faire une visite à la maison
de ses parents, alors qu'il était à la ville, à environ neuf miles de
ville, pour visiter la maison de son père, le village où il a vécu
longtemps et où il est mort. Il a été dans ce village pendant une partie de la
matinée, et il a été dans un magasin qui est dans le
marché principal de Montréal. Hildred a été dans ce magasin jusqu'à
et il me dit qu'il y avait un homme qui a été montré une grande
somme d'argent à une jeune fille dans la maison, et qu'il a supposé
l'argent a été volé. L'homme a été accusé d'avoir été
bonsoir, mais il n'a pas été arrêté. Il a été arrêté le lendemain matin,
le 5 juin, et il a été arrêté dans la matinée. Il a été arrêté
à la gare de Montréal, dans la matinée, et il a été arrêté
le matin de l'après-midi.

Un nommé McCauley, homme de police, m'a donné la bourse de cbamoie. Je reconnais cette bourse, mes initiales se trouvent en dedans. Les piéces d'or qu'elle contient sont les mêmes que celles qu'elle contenait, lorsque McCauley me l'a montrée. Je montrerai cette bourse au prisonnier et lui demanderai à qui cette argent appartenait. Il me dit que c'était son argent et qu'il l'avait reçu à Québec d'un marchand de bois pour lequel il avait travaillé.

Je fis une recherche dans le sac de voyage et je trouvai les pièces

françaises enveloppées dans un morceau de papier et enveloppées dans une chemise. L'accusé dit que cet argent lui appartenait aussi.

de l'assassinat de M. Lepnord, et il me semble que le meurtre en question, mais il m'en rappelle l'assassinat de M. Lepnord, Barreau fut alors informé de deux hommes et je les présente comme étant M. Léonard et M. Léonard. Il y eut une déclaration de Barreau devant le juge de paix de la commune d'Hiberville. Il n'y eut pas un seul de ces deux deux hommes ayant qu'il m'eut dit qu'il était l'auteur du meurtre qui avait été commis à Lepnord. Il me dit qu'il était instruit pour lui de rien cacher, sous ces circonstances, et qu'il savait quelles en seraient les conséquences. Je demandai à Barreau s'il avait été interrogé par l'officier de justice, et il me répondit de suite les menottes. Barreau ne me répondit pas de plus, mais je lui ai demandé ce qu'il avait fait de cette déclaration, et il me répondit très sommairement, disant que toute déclaration qu'il ferait serait volontaire, et que si l'officier de police voulait faire relativement à cette accusation, et que je devais faire venir Barreau devant lui pour qu'il pourraient l'interroger.

Partenaires, devant moi, toutes les personnes
qui étaient destinées pour le cheval, et paroles à la maîtresse
copropriétaire, je devrai tout faire pour l'autre fille, et je
plus agli des filles, j'ai aussi tiré sur l'autre fille, et je suis
lui si l'avez le bras pour l'amener à moi et elle n'a
morto. Je n'as pas l'intention de tuer Pentant. Je
une chemise a soncher ou je trouvait l'argent de M. Moreau, je brisé le
coffre qui contenait l'argent, je pris la petite boîte où il se trouvait et qui était
dans le coffre, je me sauval avec, je l'ouvriris en la forêt, et je gagnai les
bois. Apres avoir jeté mon revolver.

Je me rendis ensuite au rivage où je trouvais un vieux canot qui prenait l'eau, et dans lequel je traversai à l'île des Sœurs, après avoir failli me noyer, à cause du courant qui était très fort et de l'eau que faisait le vieux canot. Lorsque je fus rendu de l'autre côté, je fus poursuivi, je me sauveais par une ouverture dans une clôture et je laissai là deux sacs d'argent que

établi à Québec le 21 juillet 1913 et établi à Québec le 21 juillet 1913
 Je ne pouvais pas faire mieux dans la voiture de l'agent de police.
 Je suis arrivé dans la ville de Québec à 10 heures du matin dans les dernières minutes de l'heure de l'arrestation. J'étais
 petit pour l'agent et j'avais une grande peur de l'agent de police.
 Je suis donc descendu de la voiture et je marchai dans la rue pendant toute la journée. Je pris une partie de ce trajet en voiture et l'autre partie à pied.
 Je pris des photos et je me rendis à Kingstion. Je devais être à Kingstion depuis le matin et quand j'arrivai dans la ville il était tard et je n'aurais pas pu faire d'argent. J'ai été au bureau de la maison familiale jusqu'à deux heures.
 Subitement j'ai entendu Barron faire un rapport téléphonique au procureur. Je m'en suis rendu compte immédiatement de son intention. Je m'en suis rendu compte immédiatement de son intention. Je m'en suis rendu compte immédiatement de son intention.

Pendant ce temps il se déroulait quelque chose de tout à fait différent. Barron semblait essayer de faire quelque chose de moins aux yeux de ceux qui l'avaient déclaré responsable de l'assassinat. Ainsi, quelqu'un qui aurait été suspect vu le précédent, trouvait-il de l'assassinat plus ou moins. On était sûr que plus il était sûr, plus il était sûr.

Il est quatre heures lorsque la Cour d'assise fut réunie pour l'ouverture à l'heure du déjeuner.

Une partie importante composée de personnes démontrant leur hostilité envers Barron, et de personnes de客气 qui ont cessé de le regarder répudier toutes leurs relations à la police du Canada de Justice. Les deux dernières personnes étaient probablement le procureur et le juge. Le procureur et le juge étaient probablement le procureur et le juge. Il y a eu une discussion entre eux et le procureur et le juge. Il y a eu une discussion entre eux et le procureur et le juge. Il y a eu une discussion entre eux et le procureur et le juge.

Le prisonnier est plus paisible qu'il n'a été auparavant. Ses contournements sont assez bons.

Le temps fixé par la loi pour les petites jures de la première liste est trouvé et le juge est nommé.

Robert Shanahan est nommé.

Transcription.—Tous les deux que le prisonnier a fait faire a fait volontairement. Je ne lui ai rien dit qui puisse faire ces aveux; au contraire je l'ai mis en garde de ne pas dire ce qui peut l'inquiéter. Il a fait ces aveux en présence de deux hommes de police, Bell et Quinn, et dans deux autres occasions dans la station. Le Rappel du Québec de la ville de Kingston était présent lors de la dernière occasion.

James Hibbard est asservi. Je suis aubergiste à Kingston. Vers les 5 et 6 de juin dernier le prisonnier, le dimanche matin, est arrivé vers 3 heures. Le prisonnier est demeuré dans ma maison jusqu'à 10 heures du soir, heure où il a été arrêté. Je crois qu'il a dépensé de l'argent et j'ai changé à une fille du nom de Sarah Dwyer une pièce d'or de 1912 que lui avait remise le prisonnier. C'était une pièce américaine, vu qu'elle portait un aigle. Avant de la changer je crus qu'elle était fausse et je l'ai présentée à un de mes amis. Il a pensé que d'après sa date cette pièce avait été volée à L'apprairie. Je retournai chez moi et je dis à la fille de ne pas la perdre de vue. Le prisonnier ne m'a pas donné de pièce d'or.

Il est à l'origine à Roberval a il a été arrêté que il fut au
Roberval comme étude de la situation une cabane l'appelait Denzillier.
devenant évidemment l'assassinat de la personne et de l'assassinat de la femme
étaient pensionnaires de la prison d'Orléans où il fut placé à l'origine.

George Dwyer, avocat pour M. Hébert. Je demande à M. George Dwyer
président à ce temps où il a été arrêté. Il m'a donné une déposition qui
Savoir. Je l'ai montrée à M. Hébert qui a pensé qu'elle était importante
et a été démontre à lui aussi, puis il a été montré à M. Dwyer, qui a déclaré qu'il
qu'il le savait pas si le lâché, et il a alors demandé la prisonnière. Il est arrivé le
6 novembre dimanche matin. Il se disait comme je me souviens, malade,
peut-être une semaine plus tard. M. Hébert l'a alors fait sortir le 10 novembre.

La pièce d'où que le prisonnier n'a pas été remis dans celle qu'il avait
présente maintenant. C'était une étoile à plusieurs branches à ordinaire et aussi

très impressionnant. Je demande chez M. Hébert. Il travaille pour
vivre. Je n'ai jamais rien vu de mal dans la maison ou j'habite. Il
Je ne sais pas si c'est une auberge licenciée. Je l'aime particulièrement
puisque nous avons vécu ensemble depuis longtemps. Je me suis dit qu'il
une maison de prostitution. Je ne puis jurer quand il a été arrêté que il ait

Examens par le Dr. [il est difficile de lire] Dwyer. La pièce d'où que
provenait l'arme d'où il venait de tirer. Nombre de pièces qui avaient
été changées le matin. Il y a de ces pièces l'hermine et le serpent qui
étaient arrêtés le soir. Il avait quelques pièces d'argent mais ce n'est pas
je ne puis dire quel montant elle représentait.

William Harper est appelle. Il montre les gardes du pistolet qui a
empêché l'explosion de la charge d'un canon, quand l'autre est tiré. Il
est descendu sur les explications qu'il a données à la commission
lors de l'audition à midi dans l'après-midi, et explique le tout au jury. Il a été
arrêté à une heure environ après l'explosion d'un canon à la prison de Montréal
dans la cause.

Adolph Moquin est appelle. Il a été arrêté à la prison de Montréal
l'automne de 1867. Il a été arrêté à la prison de Montréal en 1867. Il
rendu à la prison de Montréal. C'était pour essayer de prouver qu'il
l'ameutier de la ville. Il a accompagné M. Schiller et du prisonnier de
Bessford. Il a été arrêté à Montréal. Dans les premiers jours il raconte comment le
lement de Lepreche était arrivé. Quand il a commencé à raconter
les circonstances du meurtre, il l'a fait volontairement. Je ne l'ai pas
engagé à le faire ainsi par des menaces ou autres chose. Je lui ai dit
qu'il ferait mieux de le faire devant ses amis ou un avocat et que je
n'avais pas envie d'être témoin dans cette cause. Il m'a répondu : c'est
inutile, je l'ai déjà raconté à tous ceux qui m'ont visité. Il a continué à
néanmoins, et m'a dit qu'il était traversé à Lepreche, le samedi à 4
heures, par le bateau, je crois, qui voyage entre cette place et Montréal,
qu'il s'était rendu dans la grange de M. Moquin, et qu'à ce
il avait attendu jusqu'au dimanche matin. Il a vu dit-il partir M. Moquin
son fils, et leurs femmes pour aller à l'Eglise. Après qu'ils furent

échappé à l'assassinat de son père, il fut arrêté à la porte et demandé au vaste étage, où il résidait, si l'assassinat avait été commis par l'un des deux derniers visiteurs. Il fut alors interrogé sur les personnes qui étaient venues le voir dans la nuit. Il déclara qu'il n'avait pas vu de personnes suspectes, mais qu'il avait été dérangé par un homme qui lui avait parlé de son père et de son état de santé. Il répondit que ce n'était pas une personne qu'il connaît, mais qu'il avait entendu parler d'une personne qui lui avait parlé de son père et de son état de santé. Il répondit que ce n'était pas une personne qu'il connaît, mais qu'il avait entendu parler d'une personne qui lui avait parlé de son père et de son état de santé.

Avant d'entrer en conversation, il demanda poliment à M. le juge si son père avait été tué par des personnes politiques ou non.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

M. le juge Charles A. Schiller, Gouverneur de l'État de New York, et administrateur du Comté de New York, répondit que son père avait été tué par des personnes politiques.

Le prisonnier, depuis qu'il est parti de Montréal, envoi il l'opposition de 1919-20. On ne peut pourtant évidemment, enterrer cette idée, sans suivre la preuve, on ne peut en venir à une conclusion autre que le prisonnier a été poignardé, au contraire qu'un meurtre spontané, irréversible, à laquelle il devait opprimer et qui se révèle tout à coup chez des personnes atteintes de monomanie. Si l'on traverse de l'inspiration dans le dessin de M. M. Moquin, il apparaît toute la faute, sans difficulté, et reconduite par la violence de ces personnes lorsque la servante se trouvait dans l'étage supérieur de la maison et que A l'assassinat, M. Moquin a été empêtré dans deux personnes, enfants. Ne pouvant il pas alors entrer dans la chambre, défaire la serrure, ouvrir l'agent, attend tranquillement que la servante soit descendue de l'étage supérieur. Alors il prend son fusil et vient s'en aller, mais la servante la prie de rester et d'attendre. M. Moquin en faisant qu'il a été tué au bout de 18 mois, fait quelques remarques sur son attitude et blesse la logeuse, mais il a été sauté dans la nuit et n'a pas été blessé. Je suis malgré tout convaincu que ce pistolet que la servante a eu dans sa main et ab attiré M. Moquin dans la chambre.

Il devient alors évident que le prisonnier était alors atteint de monomanie, et qu'il devait être tué dans la chambre de la servante, pour que l'assassinat soit accompli. Il devait être tué dans la chambre de la servante, pourquoi n'a-t-il pas choisi lorsqu'il la servante était en état de porter son fusil, le meurtre n'était donc pas prémedité et nous en avons la preuve dans le fait qu'il a voulu laisser la maison ; il a donc agi d'après une impulsion donnée aux monomanes, ou sous l'empire d'une aliénation mentale produite à laquelle il est impossible de résister. Ces cas sont assez communs dans la vie et il se rencontre presque toujours chez des personnes qui sont remplies de tendresse pour leurs malheureux victimes. Je ne vous en dirai qu'un cas assez rapproché. Vous vous rappelez sans doute, l'horrible tragédie qui est venu jeter le diable dans une famille sur l'autre côté de la montagne. Là vivait un homme, sa femme et trois enfants en bas âge. Un jour, le père est obligé de s'absenter pour quelque

On a voulu vous donner une idée de ce que le débat a été. Il a été rendu à Montréal le lendemain du conseil. Les personnes qui étaient dans la salle étaient au nombre de 150. Le débat fut très animé. Il fut décidé de faire une enquête sur l'assassinat de Marie-Louise Harvey. On a également discuté de la nécessité d'avoir un juge à la tête de l'enquête. Il a été proposé de faire appel à un juge étranger pour assurer la neutralité et l'impartialité de l'enquête. Il a été également décidé de faire appel à un juge étranger pour assurer la neutralité et l'impartialité de l'enquête.

La première question est résolue par les aveux du prisonnier et l'admission de son conseil. Pour résoudre la deuxième, vous n'avez qu'à vous demander pourquoi le prisonnier s'est enfui après avoir commis le crime, s'il ne savait pas qu'il eut violé la loi de Dieu, de la nature et des hommes ?

Sur honneur le Juge s'adresse au Jury dans les termes suivants :

La preuve contre le prisonnier est accablante. Nous avons bon

Les juges se sont rencontrés le vendredi 25 octobre 1897, pour déterminer la date d'ouverture du procès, moyennant que les juges ne s'accordent pas, s'ajoutera une date de début du mois d'août et l'assassinat n'aura pas lieu plus tôt que le 1^{er} juillet de l'année suivante. Le jugement sera rendu le 1^{er} juillet de l'année suivante. Le jugement sera rendu le 1^{er} juillet de l'année suivante.

Il faut que je vous dise que depuis mon incarcération, j'ai été abondamment sollicité, de mes parents, de mes amis, de mon épouse et du clergé, pour une récuse de consolation de personne.

"C'est un devoir pour moi, cependant de déclarer que mon désen-

